

## 5.1 La fumure de fond - Riz - Production - 06050602

Cette fumure est généralement à base de NPK et doit être apportée au plus tard le jour du semis s'il s'agit d'un semis direct, et 04 jours après le repiquage s'il s'agit d'un semis indirect, à la dose de 200 kg à l'hectare. Il est nécessaire d'apporter le NPK à cette période pour que les éléments le composant se désagrègent et soient assimilables aux plants à partir du huitième jour. L'engrais est placé directement en poquet entre deux plants sur la même ligne de semis. L'engrais spécifique NPKSMgOZn de formule 15-20-15-5-3,5-1,5. Est conseillé. A défaut de l'engrais spécifique, on peut utiliser l'engrais coton NPKSB de formule 14-23-14-5-1 ou NPK (15-15-15) à la même dose.

**NB** : Il est toujours recommandé d'appliquer de l'engrais sur un sol humide pour faciliter sa désintégration en les divers éléments assimilables par la plante. En riziculture irriguée, il est conseillé de vider l'eau des cassiers avant l'épandage des engrais. L'engrais n'est jamais mélangé à d'autres produits (herbicide par exemple) pendant son épandage.